

REGLEMENT DU JEU

«Instant Gagnant »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Du 16 novembre 2015 au 16 janvier 2016 inclus, L'Association Marque Collective Savoie, dénommée « Marque Savoie », dont le siège se situe au 52 avenue des Iles – 74 994 Annecy Cedex 9, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Exclusion du personnel

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de la Marque Savoie et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de tout prestataire de services de la Marque Savoie ayant participé à la mise en place du Jeu. Les gagnants font élection de domicile à l'adresse déclarée dans leur bulletin de participation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Participation

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet, à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour jouer, le participant doit, entre le 16 novembre 2015 à 10h00 et le 16 janvier 2016 à 23h59

1. Se rendre sur le site www.marque-savoie.com ou la page facebook de la Marque Savoie.
2. Cliquer sur la bannière «Grand jeu les étoiles de Savoie ».
3. Compléter les champs obligatoires suivants : nom, prénom, adresse, code postal, ville, email.
4. Cocher la case d'acceptation du règlement dans son intégralité.
5. Cocher la case opt in pour accepter de recevoir des infos de la Marque Savoie et de ses partenaires (facultatif)
6. Cliquer sur le bouton «Je joue».
7. Gratter les étoiles.

Si les 3 motifs sont identiques c'est gagné.

Seuls les participants ayant correctement suivis ces cinq (7) sept étapes verront leur participation validée.

3.2 Soumissions non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les soumissions :

- a. Réalisées après le 16 janvier 2016 à 23h59
- b. Réalisées par des mineurs de moins de 18 ans
- c. Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement
- d. Réalisées sans respecter la procédure prévue à l'article 3.1
- e. Réalisées par des agents ou des tiers

La Marque Savoie se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile en vue de faire respecter les stipulations du présent article.

3.3 Jeu gratuit sans obligation d'achat

Aucun droit d'inscription ne sera exigé. Afin d'assurer une gratuité totale, tout participant au Jeu peut obtenir sur demande le remboursement des frais engagés pour une seule participation au Jeu, sur la base d'un remboursement forfaitaire correspondant au coût de la connexion internet à raison de 3 (trois) minutes, temps moyen nécessaire pour participer au jeu.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier à : Marque Savoie / Remboursement Jeux, 52 avenue des Iles, 74 994 Annecy Cedex 9 au plus tard 8 (huit) jours après la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Une seule demande de remboursement de participation par participant sera prise en compte.

Le participant devra accompagner impérativement sa demande des pièces suivantes :

- L'indication, sur papier libre, de ses noms, prénom, adresse postale, la date de son inscription au jeu ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une photocopie de son abonnement à son fournisseur d'accès à Internet.

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes. La Marque Savoie se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant) détermine pour chaque participation valide si celle-ci est gagnante ou perdante dans la limite des lots disponibles. Les participants étant désignés comme gagnants par l'application seront désignés gagnants du Jeu (ci-après les « Gagnants »).

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au gagnant désigné d'obtenir sa dotation et cela malgré le message le désignant comme gagnant.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Les instants gagnants désigneront :

- 2 gagnants qui remporteront chacun un robot cuiseur « Companion Moulinex » d'une valeur commerciale de 699 € TTC
- 50 gagnants qui remporteront chacun un coffret de produits de Savoie d'une valeur commerciale de 25 € TTC

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les participants qui n'auront pas gagné ne seront pas informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

La dotation attribuée ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. La dotation attribuée est incessible, intransmissible et ne peut être vendue. Il ne pourra faire l'objet de la part de la Marque Savoie d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire. La Marque Savoie se réserve le droit de remplacer l'une des dotations attribuées par une dotation de valeur équivalente.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu un email de la part de la Marque Savoie, du fait que l'adresse communiquée serait erronée ou imprécise.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées exclusivement à la Marque Savoie, aux seules fins de la prise en compte de la participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Marque Savoie ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Elles ne pourront être utilisées à des fins de marketing (y compris de la part des sociétés partenaires de la Marque Savoie) qu'à la condition expresse que le participant ait indiqué son accord lors de son inscription au Jeu.

Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, la Marque Savoie se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu. Chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à Marque Savoie / Rectification Jeu, 52 avenue des Iles, 74 994 Annecy Cedex 9

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE

7.1 Force Majeure

La responsabilité de la Marque Savoie ne saurait être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu

La Marque Savoie se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet

La Marque Savoie fera tous ses efforts pour permettre un accès au jeu sur le site www.marque-savoie.com et la page facebook de la Marque Savoie à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Marque Savoie pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au jeu qu'elle contient. La Marque Savoie ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Marque Savoie ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques et du matériel de réception empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- des conséquences de la connexion des participants au réseau via le site www.marque-savoie.com et/ou la page facebook de la Marque Savoie,
- de l'impossibilité de la part d'un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal d'un participant et de manière générale tout dommage causé aux équipements informatiques d'un participant et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La

connexion de toute personne au site www.marque-savoie.com et/ou à la page facebook de la Marque Savoie et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance des dotations

La Marque Savoie ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants.

Il est précisé à toutes fins que la Marque Savoie ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations composant le lot, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT

La Marque Savoie se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le Jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site www.marque-savoie.com et/ou la page facebook de la Marque Savoie et donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité tel que déposé auprès de la Searl OFFICIALIS, E. LAURENT, JC. AUGUSTIN, E. PARISOT, Huissiers de justice associés, 4 rue de Bonlieu 74000 ANNECY, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, etc.), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en France.

Le présent règlement est disponible gratuitement et dans son intégralité sur le site www.marque-savoie.com. Pendant toute la durée du Jeu. Il pourra également être envoyé par email ou par la poste à toute personne en faisant la demande à la Marque Savoie. Les frais engagés par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent «lettre»

En cas de manquement de la part d'un participant, la Marque Savoie se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation. La Marque Savoie pourra par ailleurs annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à la Marque Savoie dans un délai de 2 (deux) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux d'Annecy seront seuls compétents.